



Délibération n°CA-2026-27

**Désignation des représentant(e)s de l'établissement pour siéger à la Commission
Administrative Paritaire de catégorie C des Sapeurs-Pompiers Professionnels**

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 23 juin 2026

Présents : 18 Quorum fixé à 12 membres

Votants : 19

Procurations : 1

Résultats du vote :

Voix "pour" : 19

Voix "contre" : 0

Abstentions : 0

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
Mme Marie-Claire FAIVRE		X	
M. Laurent BAILLY	X		
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Benoît CORNU	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Jean-Claude GAY		X	
Mme Isabelle ARNOULD	X		
M. Laurent SEGUIN		X	
Mme Edwige EME	X		
M. Bernard PIQUARD	X		
Mme Patricia FASSET		X	
M. Jean-Marie BERTIN	X		Laurent SEGUIN
Mme Karine GUILLEREY	X		
M. Thomas OUDOT	X		
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Frédéric BURGHARD	X		
M. Jacques DESHAYES	X		
Mme Catherine VUILLEMARD	X		
M. Jérôme LALLEMAND	X		
Mme Véronique TISSERAND	X		
M. Hicham NAJI	X		
Mme Pierrette DEMESY	X		
M. Francis ABRY	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
M. Thierry BORDOT		X
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Sylvie COUTHERUT		
M. Hervé BÉLIARD		
Mme Véronique GRANDJEAN		X
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY		
Mme Carole MICHEL		X
M. Michel RICHARD		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Hervé PULICANI		X
Mme Martine GAUTHERON		
M. Dimitri DOUSSOT		
Mme Corinne JEANPARIS		
Mme Isabelle GEHIN		
Mme Corinne BONNARD		
M. Michel RENEVIER		
Mme Christelle CUENOT		
M. Ismaël SOEUR		
Mme Monique BOISSEAUX		
M. François LAURENT		
Mme Marie-Josèphe LORENZI		
M. Régis PINOT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
LTN Julien PERRIN	X	
ADC Stéphane GILLET	X	
CNE Michel TOURDOT		X
ADC Laurent LAMARCHE		X
Mme Morgane BOULOGNE	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		
LTN Audrey CLOCHEY	X	
ADJ Vincent GILLE	X	
Mme Corinne FIDON		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Serge JACOB, préfet de la Haute-Saône		X
M. Vincent METURA-POIVRE, directeur de cabinet de la Préfecture	X	
M. le colonel Stéphane HELLEU, directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD, Référent mixité et lutte contre les discriminations et référent sûreté et sécurité		X
M. le commandant Richard VERGUET, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL, médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône		X
M. Étienne SAÏD, responsable de la paierie départementale de la Haute-Saône, représenté par M. Jérôme KOZIURA	X	

Étaient également présents

M. le colonel Djamel FERRAND, directeur adjoint du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
M. le colonel Franck BEL Chef d'Etat-Major
Mme Sylvie JUIN, cheffe du pôle « Administration Générale »
Mme Elyse JUIF, cheffe du service « Finances »

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet, à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Madame Edwige EME**, présidente du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales,

Vu décret n° 2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code général de la fonction publique.

Après avoir entendu les précisions données par **madame Edwige EME**, rapporteuse de ce dossier, en ces termes :

Une commission administrative paritaire (CAP) compétente à l'égard des sapeurs-pompiers professionnels non officiers est instituée auprès de chaque SDIS.

Il s'agit d'une instance consultative qui comprend en nombre égal des représentant(e)s de la collectivité et des représentant(e)s du personnel. Elle a des membres titulaires et un nombre égal de membres suppléants.

Les élections des représentant(e)s du personnel se sont déroulées la dernière fois le 8 décembre 2022 et ces derniers ont donc élu(e)s pour une durée de mandat de 4 ans. De nouvelles élections seront organisées le 10 décembre prochain.

Conformément au décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales, le nombre de représentant(e)s titulaires du personnel est de quatre [+ quatre suppléant(e)s].

La parité numérique devant être respectée, et ayant choisi de présider cette CAP, la présidente du conseil d'administration doit désigner parmi les élus ayant voix délibérative au conseil d'administration :

↳ 3 représentant(e)s titulaires et 3 suppléant(e)s,

↳ le(la) suppléant(e) de la présidente.

En outre, conformément à l'article L262-2 du code général de la fonction publique, une proportion minimale de 40 % de personnes de chaque sexe doit être respectée dans la désignation et l'écart entre le nombre de femmes et d'hommes ne peut être supérieur à 1.

Ce qui représente donc pour cette CAP, la désignation de 4 femmes.

En sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, et après concertation avec les membres à voix délibérative, la présidente du conseil d'administration du SDIS décide de désigner les élus suivants pour siéger à la CAP C des sapeurs-pompiers professionnels :

Représentants titulaires
Edwige EME
Thomas OUDOT
Christelle RIGLOT
Jacques DESHAYES

Représentants suppléants
Carmen FRIQUET
Jérôme LALLEMAND
Isabelle ARNOULD
Jean-Marie BERTIN

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir prendre acte des désignations à la CAP C des sapeurs-pompiers professionnels.

Décision

Les membres du conseil d'administration prennent acte, à l'unanimité, de la désignation par la présidente en sa qualité d'autorité investie du pouvoir de nomination, et après concertation, des élu(e)s suivants pour siéger à la CAP C des sapeurs-pompiers professionnels :

Représentants titulaires
Edwige EME
Thomas OUDOT
Christelle RIGOLOT
Jacques DESHAYES
Représentants suppléants
Carmen FRIQUET
Jérôme LALLEMAND
Isabelle ARNOULD
Jean-Marie BERTIN

La présidente du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20260703-CA-2026-27-DE

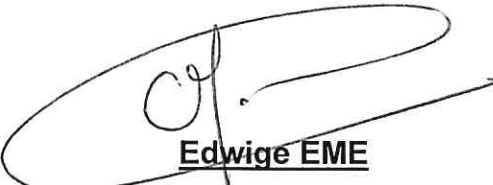
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026

Publication : 06/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation




Edwige EME